

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 - 013

Objet : FORMATION A DESTINATION DES COLLABORATEURS DE LA CCSO

« MODULE GESTION AVANCEE DES MARCHES »

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la proposition financière de la société « CIRIL GROUP » ;

Considérant la nécessité de s'octroyer les services de la société CIRIL GROUP pour assurer une formation à destination des collaborateurs de la CCSO ;

DECIDONS

- ARTICLE 1** d'accepter et de signer la proposition financière de la société CIRIL GROUP, Sis, 49 avenue Albert Einstein BP 12074 à Villeurbanne (69603), pour un montant de 3245,00 euros HT.
- ARTICLE 2** Information de cette décision sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.
- ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera enregistrée au registre des décisions.



Fait à Senlis, le 03 JAN. 2026

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 03 FEV. 2026

Et de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 03 FEV. 2026

CC SENLIS SUD OISE
 30 Avenue Eugene Gazeau
 60300 SENLIS

A l'attention de Mme Anne COIRIER

Devis n° 2026-00617-01
Date 21/01/2026
Commercial MARIANNE DESCHAMPS
Dossier suivi par Ouafa ADDALA
Objet GF MODULE GESTION AVANCEE
 DES MARCHES 2026

Définition des Prestations	Quantité	Montant Unitaire € HT	Montant Total € HT
LICENCE FINANCES			1 500,00 €
Droits d'utilisation du module Gestion Avancée des Marchés	1,00 u	1 500,00 €	1 500,00 €
PRESTATIONS GF			1 475,00 €
Mise en oeuvre du module	Forfait	500,00 €	500,00 €
Formation à distance : Gestion Avancée des Marchés	1,00 j	975,00 €	975,00 €
MAINTENANCE ANNUELLE			270,00 €
Maintenance annuelle : module Gestion avancée des marchés	Forfait/an	270,00 €	270,00 €
Total HT			3 245,00 €
TVA			649,00 €
Total TTC			3 894,00 €

Maintenance-Assistance :

Le module proposé fera l'objet d'une maintenance et assistance gratuite pendant 3 mois à compter de sa date d'installation.

Conditions d'exécution :

Prestation de formation à distance.

Conditions de facturation :

- › Notre offre financière s'entend hors taxes. Tout changement pouvant intervenir sur le taux de TVA sera répercuté sur nos factures à la date de leur établissement.
- › Facturation du montant total de chaque prestation au service réalisé par mandat administratif.
- › Facturation à échoir de la maintenance à l'issue de la période de garantie.
- › Toute intervention annulée moins de deux jours ouvrables avant la date prévue sera facturée.

Echéance de réalisation :

La planification de la (des) prestation(s) vous sera communiquée après traitement de votre commande par nos différents services.

Validité de l'offre :
3 mois.

Bon pour accord le :	
N° de Commande et/ou d'Engagement OBLIGATOIRE :	
Nom :	
Fonction :	
Cachet et signature :	